

Note d'orientation pour les instances de coordination nationale : Participation active

Mise à jour : octobre 2020

Objet et public visé

- La présente note d'orientation vise à aider les instances de coordination nationale (ICN¹) à favoriser une **représentation de qualité** ainsi que la **participation** et la **mobilisation concrètes** de l'ensemble de leurs circonscriptions² dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de la gouvernance des ripostes dans lesquelles le Fonds mondial investit pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Définition de la participation active

- Toutes les circonscriptions sont effectivement représentées dans le processus de gouvernance et apportent une contribution concrète afin de garantir la transparence des investissements du Fonds mondial dans leur développement et dans la façon dont ils sont supervisés. Ces conditions maximisent l'impact de la lutte contre les trois maladies et favorisent les systèmes résistants et pérennes pour la santé ([SRPS](#)). Les investissements doivent également venir renforcer la durabilité des programmes nationaux et des systèmes de santé des pays dans le cadre des efforts du Fonds mondial en faveur de la [pérennité, de la transition et du cofinancement](#).

Principes de la participation active

- **Implication des forces mobilisatrices nationales** : les dirigeants sectoriels chargés de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et du financement des programmes de santé³ participent régulièrement aux réunions de l'ICN. Leur capacité à fournir des orientations stratégiques et à prendre des décisions déterminantes maximisent la coordination entre les investissements soutenus par le Fonds mondial, les programmes nationaux et les autres sources de financement.
- **Diversité des secteurs et des perspectives** : la composition de l'ICN reflète sa taille raisonnable⁴ et les compétences/domaines d'expertise nécessaires pour lutter contre les trois maladies, y compris des domaines interdisciplinaires comme la gestion des laboratoires, de l'approvisionnement et de la chaîne logistique. Un environnement sûr et stimulant pour les populations clés ou marginalisées est une condition essentielle pour obtenir leur participation active.
- **Partenariats adaptés pour une riposte durable** : engagement du ministère chargé des finances ou de la planification, des banques de développement, des partenaires multilatéraux et bilatéraux, du secteur privé, et de la société civile et des ONG.

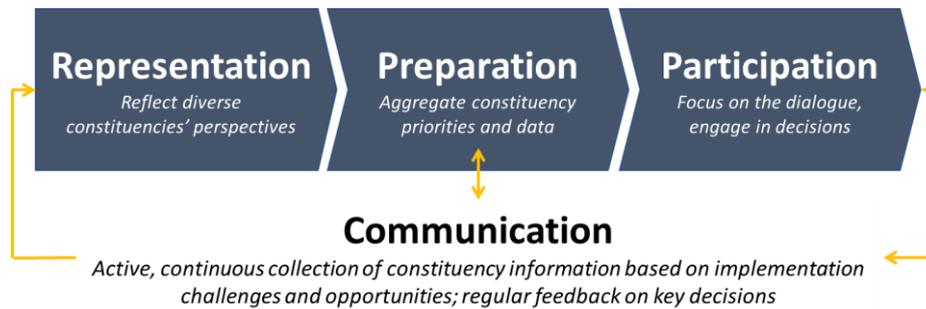
¹ Aux fins du présent document, le terme « instances de coordination nationale » désigne également les instances de coordination régionale, selon la définition de la [Politique relative aux instances de coordination nationale](#).

² Directives concernant la représentation des circonscriptions au sein des instances de coordination nationale, disponibles à l'Annexe 1 de la [Politique relative aux instances de coordination nationale](#).

³ Y compris les soins de santé primaires et les laboratoires (secrétaires permanents, directeurs généraux des services de santé, directeurs de laboratoires, directeurs généraux des soins de santé primaires, directeurs de la planification, ou autres rôles pertinents à la situation).

⁴ D'après les conclusions de la phase pilote de l'initiative Évolution des ICN : si le contexte est essentiel pour déterminer une taille conforme aux statuts de l'ICN, il s'est avéré qu'un nombre de participants actifs compris entre 10 et 20 est le plus efficace en termes de dialogue et de prise de décision.

Facteurs de la participation active



- **Représentation** : marquée par la diversité, elle reflète le contexte épidémiologique et la réalité, l'expérience et les besoins de la communauté. Il convient de nommer/d'élire au travers d'un processus transparent des membres de l'ICN qui possèdent les compétences appropriées et qui sont issus de secteurs pertinents.
- **Préparation** : les membres reçoivent les informations à connaître (par l'intermédiaire du secrétariat de l'ICN) en amont des réunions de l'ICN et prennent le temps nécessaire pour préparer ces réunions en examinant et en veillant à comprendre les points de l'ordre du jour. Les membres consultent leur circonscription pour obtenir la contribution de celle-ci (données qualitatives ou quantitatives, par exemple) et son opinion concernant les points de l'ordre du jour, et pour connaître les questions qui doivent être transmises à la gouvernance.
- **Participation** : outre la participation physique (sans laquelle le quorum ne peut pas être atteint et les décisions ne peuvent être considérées comme valables et validées), la participation active au dialogue et l'attention apportée aux questions évoquées sont indispensables pour garantir l'efficacité d'un organe de gouvernance de la santé. Engagement à faire connaître les priorités de sa circonscription au moyen de données pertinentes (données qualitatives, quantitatives, et collectées à différentes échelles, y compris au niveau communautaire).
- **Communication** : tout au long du processus, il est essentiel de garantir que l'information et les échanges avec les membres suivent un flux bidirectionnel et systématique, et parviennent à la circonscription concernée. Les échanges, lors des réunions et entre chacune d'entre elles, doivent permettre à tous les membres (pas seulement ceux qui se font le plus entendre) de faire part de leur désaccord de manière respectueuse et d'être consultés. Ces échanges doivent être consignés de manière à permettre leur partage à des fins de responsabilité mutuelle et d'action collective.

Partenaires essentiels de la participation active

Direction de l'ICN

- Encourage le respect des principes de bonne gouvernance.
- Incite à écouter et à respecter l'opinion de tous les membres de l'ICN, en particulier les représentants des communautés et populations-clés les plus touchées, en créant un espace d'expression sûr.
- Promeut les discussions fondées sur des données pour maximiser les investissements du Fonds mondial et obtenir un plus grand impact.
- Assure la médiation entre différentes parties prenantes en cas de conflit.
- Favorise la compréhension claire du rôle et des responsabilités des membres de l'ICN.

Secrétariat de l'ICN

- Communique dans les délais, à tous les membres et membres suppléants de l'ICN, les informations permettant une bonne préparation de la réunion et une prise de décision de qualité : ordre du jour et compte-rendu, matériel pertinent (plénières, comités, groupes de travail technique). Incite les membres à s'engager dans le cadre de l'ICN.
- Veille à ce que les contributions de la communauté, crédibles et vérifiées, relayées par l'ICN soient prises en compte lors des discussions gouvernementales afin que la riposte contre les trois maladies soit orientée de manière informée.
- Sensibilise les hauts représentants du gouvernement à faire la promotion de l'ICN dans le paysage de la santé nationale.

Membres de l'ICN

- Participent concrètement à différents processus, en fonction de leurs capacités et de leur appui.
- Font la promotion de comportements éthiques. Adhèrent aux principes et aux exigences du Fonds mondial, y compris le [Code d'éthique des instances de coordination nationale](#), les politiques de l'ICN et ses principes et procédures de gouvernance.

Équipe de pays du Fonds mondial

- Travaille en partenariat avec diverses parties prenantes du Fonds mondial, notamment les ICN, pour favoriser leur participation active.

Considérations particulières relatives aux ICN dans divers contextes

- **Résumé des orientations relatives à la COVID-19** : Assurer la continuité des principales responsabilités des instances de coordination nationale, disponible en [English](#) | [Português](#) | [Español](#) | [Français](#)
- **ICN se préparant à s'affranchir des financements du Fonds mondial ou en phase de transition.** L'ICN doit inclure des membres ayant des compétences pertinentes pour la transition : planification, renforcement de la préparation à la transition, et mise en œuvre de celle-ci. Les membres concernés doivent être profondément engagés dans la planification et la mise en œuvre du processus de transition (notamment le ministère des finances ou de la planification, les banques de développement, le secteur privé, la société civile, etc.)⁵.
- **Contextes d'intervention difficiles.** En cas d'urgences complexes, l'ICN doit compter parmi ses membres des parties prenantes et/ou des mécanismes de coordination spécialisés, notamment des représentants de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
- **Réfugiés, apatrides et migrants.** Dans les pays ayant des populations de réfugiés, d'apatrides et de migrants, l'ICN doit inclure des représentants de ces populations vulnérables, ou des représentants des organisations des Nations Unies ou d'ONG internationales défendant leurs intérêts.

Pratiques, méthodes et outils de mis en œuvre recommandés

[Boîte à outils pour l'engagement communautaire](#), conçue pour être utilisée par les organisations de la société civile et les groupes communautaires afin de participer activement aux processus du Fonds mondial à l'échelle du pays (par exemple, membres de l'ICN).

⁵ [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#), 15 mai 2020, p. 14, 20.

Annexes (en anglais)

[Annexe 1 – Participation active, représentants des circonscriptions](#)

[Annexe 2 – Options pour l'attribution des 15 % aux OSC](#)

[Annexe 3 – Astuces pour les partenaires au sein de l'ICN](#)